



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2010

Le six septembre deux mil dix, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous sa présidence.

Date de la convocation	
30/08/2010	
Date d'affichage convocation	
30/08/2010	
Date d'affichage du C.R.	
10/09/2010	
Nombre de conseillers	
En exercice	23
Quorum :	12
Présents :	20
Procurations :	3
Votants :	23

Étaient présents : M. DELIVET, Maire, avec pouvoir de Mme DERETTE, Mme ISABEL, M. COUTANCE, avec pouvoir de M. LE MESLE, Mme BUTEUX, MM. OLIVIER, M. RENOUF, MARTIN, Mme ASSIRATI, MM. BOULLIN, CAUVIN, CHOQUET, COMBE, DELAMARRE, DUFOUR, Mmes DUPONT, LABORY, LECERF, MAIGRET, NATIVELLE, M. OUIN, avec pouvoir de Mme TRIBOUILLARD.

Absents excusés : Mme DERETTE avec procuration à M. DELIVET, M. LE MESLE avec procuration à M. COUTANCE et Mme TRIBOUILLARD avec procuration à M. OUIN.

Secrétaire de séance : M. OUIN.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire présente, au nom du Conseil municipal, ses sincères condoléances à Mme Lydie ASSIRATTI à la suite du décès de sa maman et à M. Cédric BOULLIN pour le décès de sa grand-mère.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2010 n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

RETRAIT DE SUJET A L'ORDRE DU JOUR

FISCALITE DIRECTE LOCALE

A la suite de nouveaux textes applicables en 2011 transférant des ressources fiscales en matière de Taxe d'Habitation du Département vers les Communes et les Communautés de communes, il convient d'étudier les abattements fiscaux possibles. Une réunion avec le Percepteur à ce sujet était programmée mercredi 25 août 2010 ; cette réunion a été repoussée au mercredi 8 septembre. Des simulations de Taxe d'Habitation seront effectuées sur des cas représentatifs des foyers de la commune. Une délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2010. Le prochain Conseil municipal prévu le lundi 27 septembre prochain décidera des abattements qui pourraient être appliqués sur le territoire de la Commune à partir des simulations établies par le Trésorier et le Service Comptabilité de la Commune.

DEMANDE DE SUBVENTION – ACCUEIL D'UN JEUNE EN CONTRAT DE SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN (Comité de Jumelage)

M. le Maire présente à l'Assemblée M. Gilbert LABOUROT, Président du Comité de Jumelage ARGENCES-HETTSTADT, et Mlle Eva GOEDEL, jeune allemande retenue par le comité de pilotage pour séjourner un an à partir du 1^{er} septembre 2010 dans le cadre du Service Volontaire Européen.

M. LABOUROT explique au Conseil municipal que 4 communes de la Communauté de communes du Val ès dunes : Argences, Bellengreville, Cagny et Moulton, ont accepté de participer à la mise en place de ce dispositif. Le projet « Les jeunes en Val ès dunes et l'Europe » proposé à l'Association Française du Programme Européen Jeunesse en Action (AFPEJA) a été validé par cet organisme qui a octroyé une subvention pour faciliter l'accueil d'un jeune en Contrat de Service Volontaire Européen.

Eva GOEDEL interviendra essentiellement dans les écoles élémentaires, les bibliothèques, auprès de l'APOSA et les différents Comités de Jumelage.

Afin de pouvoir établir son budget sur l'année, le Comité de Jumelage ARGENCES-HETTSTADT demande à chacune des 4 communes de lui allouer une subvention exceptionnelle de 1.000,00 €.

Après cet exposé de M. LABOUROT, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Les crédits suffisants sont inscrits à l'article 6574, fonction 020 du budget 2010.

SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « Val Es Dunes » - ETUDE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PREMIER ETAGE DE L'AILE DROITE DU CENTRE SOCIO CULTUREL

Le siège social de la Communauté de communes du Val ès dunes est installé dans les locaux de la Mairie d'Argences. Lui octroyer davantage d'espace au sein même de ce bâtiment pour permettre l'installation de nouveaux bureaux est difficilement envisageable compte tenu de la configuration actuelle et à venir des locaux et de leur utilisation. Une proposition a été faite à la Communauté de communes pour déplacer le siège social et l'accueillir dans un autre bâtiment communal du centre ville.

Les locaux situés au 1^{er} étage de l'aile droite du Centre Socio Culturel pourraient recevoir, dès que les travaux de mise aux normes, de sécurité et d'embellissement seraient réalisés, le siège social de cette collectivité. Celle-ci pourrait disposer, dans un premier temps, de l'ensemble du 1^{er} étage, soit une surface avoisinant les 200 m². Dans un délai de 4 ans, la salle située au rez de chaussée, donnant sur la rue Guéritot, d'une surface de 100 m², serait un complément nécessaire à l'activité de la Communauté de communes.

Après débat sur le mode d'attribution de ces locaux, M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer afin qu'il puisse présenter au Président de la Communauté de communes la solution retenue.

Proposition n°1 : bail de location

La commune d'ARGENCES prépare un bail pour une durée de 9 ans reconductibles par tacite reconduction et dénonçable 3 ans avant son terme par l'une ou l'autre des parties. Un loyer de 1.200,00 € par mois serait demandé, indexé sur l'indice de la construction.

Cette proposition implique la prise en charge de travaux estimés à 200.000,00 € HT par la Commune et 62.000,00 € HT par la CDC.

Proposition n°2 : mise à disposition

Une convention de mise à disposition est signée avec prise en charge des travaux intégrale par la Communauté de communes.

Pour cette solution, la Commune reste propriétaire du bâtiment mais en laisse la jouissance à la Communauté de communes pour une durée indéterminée. Les locaux ne peuvent revenir à son propriétaire que dans le cas d'un accord entre les deux parties.

Proposition n°3 : offrir le choix à la Communauté de communes entre les deux solutions.

Le Conseil municipal décide d'adopter la proposition n°1 avec une majorité de 13 voix ; la seconde proposition n'obtient aucune voix et enfin, la troisième proposition est retenue pour 9 voix. Une abstention est notée pour l'ensemble de ces propositions.

M. le Maire est donc autorisé à proposer le bail de location (proposition n°1) à M. le Président de la Communauté de communes pour présentation devant le Conseil communautaire.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

PROJET DE DELIBERATION

Il est proposé :

- qu'un nouveau **photocopieur** soit acquis au profit de l'école maternelle pour un montant de **3.000,00 €** afin de remplacer l'ancien matériel défaillant. Des économies importantes ont été réalisées par l'école maternelle sur les dépenses de fonctionnement ; celles-ci permettent cette acquisition,

- d'équiper en **rideaux obscurcissant** une classe pour accueillir davantage d'enfants de 3 ans pendant la sieste, pour un montant de **3.000,00 €**,

- d'acquérir **du mobilier** (table et desserte inox) **pour la cuisine des écoles** d'un montant de **2.120,00 €**, compte tenu de l'augmentation des effectifs à la rentrée scolaire,

- d'ajouter **20.000,00 €** pour compléter le financement de l'opération **d'eau pluviale de la rue de Troarn** (travaux et maîtrise d'œuvre). En revanche, les travaux d'eau pluviale de la rue Camille Blaisot sont minorés de 33.010,00 €.

- d'inscrire **2.500,00 €** à l'opération de **mise en sécurité de bâtiments communaux** pour les mettre aux normes (alarmes incendie de la Mairie, du moulin et de l'école maternelle),

- d'augmenter de **12.000,00 €** l'enveloppe nécessaire aux travaux d'aménagement de la **bibliothèque municipale** (réalisation d'une dalle béton et d'une chape),

- d'acquérir du **matériel de capture d'animaux errants** pour la police municipale pour un montant de **390,00 €**,

- d'acheter une tente de réception pour **3.000,00 €**,

Pour financer ces nouvelles dépenses, les crédits peuvent être dégagés sur différentes opérations d'investissement terminées ou minorées.

Monsieur le Maire présente la proposition de décision modificative n°3 suivante pour intégrer ces nouvelles opérations :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES:	0 €
1. Ecole maternelle	
-Achat d'un photocopieur	+ 3.000,00 €
Article 2183, fonction 211, opération 9162	
-Achat de rideaux	+ 3.000,00 €
Article 2188, fonction 211, opération 9162	
2. Restaurant scolaire	
-Achat de mobilier pour le réfectoire	+ 2.120,00€
Article 2184, fonction 251, opération 9195	
3. Eaux pluviales – rue Camille Blaisot	
Article 21538, fonction 816, opération 9211	- 33.010,00 €
4. Eaux Pluviales – Rue de Troarn	
Article 21538, fonction 816, opération 9215	+ 20.000,00 €
5. Jeux	
Article 2128, fonction 823, opération 9223	- 3.000,00 €
6. Cœur de bourg	
Article 2313 fonction 823, opération 9225	- 10.000,00 €
7. Sécurité	
Alarme incendie - Mise aux normes (Mairie, moulin et école maternelle)	+ 2.500,00€
Article 21568, fonction 113, opération 9226.	
8. Bibliothèque municipale	
Chape	+ 12.000,00 €
Article 2313, fonction 321, opération 9230.	
9. Police municipale	
Cage	+ 390,00 €
Article 2188, fonction 112, opération 9243.	
10. Festivités	
Une tente blanche	+ 3.000,00 €
Article 2188, fonction 024, opération 9248.	

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

PROJET DE DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 octobre 2009, le Conseil municipal avait accepté l'avant-projet d'effacement des réseaux de la rue Camille Blaisot. Il convient maintenant d'approuver le projet définitif des travaux d'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de téléphone. Le SDEC propose un chiffrage définitif du projet qui s'élève **80.519,49 € TTC**. Les taux d'aide en vigueur de ce projet sont : 30% pour le réseau d'électricité ; 10% pour l'éclairage public et 20% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est fixée à **53.216,56 €** selon la fiche financière et se décompose comme suit :

- Electricité : 28.075,15 €
- Eclairage : 14.252,17 €
- Télécommunication : 10.889,25 €

Le Conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau et autorise l'occupation de son domaine public routier.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au **budget 2010**.
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune.
- Prend note que la somme versée au SDEC ne donne pas lieu à récupération de TVA.
- S'engage à rembourser au SDEC, le **coût des études** pour l'établissement du projet définitif, en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût HT soit la somme de **2.019,72 €**.

CONTRAT D'ASSOCIATION ET FRAIS DE SCOLARITE

Le Conseil municipal, vu le prix de revient de la scolarité des enfants, fixe les participations scolaires à 492,67 € pour un enfant de primaire et à 1.006,35 € pour un enfant de maternelle. La participation versée à l'Ecole Sainte Marie (21 enfants d'ARGENCES inscrits en maternelle et 46 enfants d'ARGENCES inscrits en primaire), conformément au contrat d'association, est fixée à **43.796,17 €** pour les enfants d'Argences.

Le Conseil Municipal décide, avec une abstention, de verser cette subvention à l'école Sainte Marie.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de 2010 à l'article 6558.

VENTE DE PETIT MATERIEL

M. le Maire propose au Conseil Municipal de vendre des biens mobiliers de petites valeurs qui ne sont plus utiles à la commune et devenus obsolètes (4.600,00 € maximum). Pour ce faire, une délibération doit autoriser le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour réaliser cette vente.

Le produit de ces ventes sera imputé sur l'article 7788, fonction 020 de la section de fonctionnement du Budget.

Après débat, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

AIDE AU PREMIER CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. le Maire rappelle que par délibération du 19 octobre 2009, il avait été décidé qu'une participation soit versée au budget du SPANC au titre du 1^{er} contrôle d'une installation existante d'assainissement non collectif pour un montant de 90,00 € par bénéficiaire. Pour adapter cette disposition dans un cadre légal, il convient de modifier cette décision afin que cette participation soit directement versée aux différents propriétaires des installations concernées.

Projet de délibération

Contrôles assainissement non collectif

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
Vu la création du service public d'assainissement non collectif mis en place le 1^{er} janvier 2008,
Vu l'obligation légale de procéder aux contrôles de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif mis en place dans le cadre du service public d'assainissement non collectif,
Considérant l'importance de connaître la qualité du fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, dans le souci d'assurer la protection de l'environnement, la qualité des eaux et la protection de la santé publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- une aide de 90 € au titre des frais de premier contrôle des installations d'assainissement non collectif est accordée aux propriétaires d'installations d'assainissement non collectif,
- les bénéficiaires sont les suivants :

M.	MARCAILLOU Dominique	1365, route de Dozulé	14370	Argences
M.	NATIVELE Raymond	4, route de Canteloup	14370	Argences
M.	FOUGERAY Pascal	1173, route de Dozulé	14370	Argences
M.	DAVID Patrick	53, route de Canteloup	14370	Argences
Mme	BUQUET Andrée	1101, route de Dozulé	14370	Argences
M.	GILBERT Philippe	595, route de Dozulé	14370	Argences
M.	LEROY Joël	60, route de Canteloup	14370	Argences
M.	MICHARD Alain	Le Mesnil - route de Canteloup	14370	Argences
M.	MAVOKA ISANA Jean	70, chemin des Bruyères	14370	Argences
M.	THOMAS Régis	109, chemin des Bruyères	14370	Argences
SCI	MDH	22, boulevard du 30 juin 1944	14220	Thury-Harcourt
M.	SOUILLAT Serge	255, chemin des Bruyères	14370	Argences
Mme	ALFRED Georgette	335, chemin des Bruyères	14370	Argences

M.	LELANDOIS Bernard	348, chemin des Bruyères	14370	Argences
M.	TANQUEREL François	396, chemin des Bruyères	14370	Argences
M.	VITEL Jean-Claude	432, chemin des Bruyères	14370	Argences
M.	ACARD Philippe	526, chemin des Bruyères	14370	Argences
Mme	MARIE Claire	716, route de Canteloup	14370	Argences
M.	ALLAIS Michel	606, chemin des Bruyères	14370	Argences
M.	HEREDIA Noël	76, chemin de Blamont	14370	Argences
M.	LELIEVRE Bruno	chemin de Blamont	14370	Argences
M.	CHARLEUX Mickael	105, chemin de Blamont	14370	Argences
M.	RADIGUET Alain	139, chemin de Blamont	14370	Argences
M.	DUREL Frank	519, chemin de Blamont	14370	Argences
M.	LABORY Didier	650, chemin des Bruyères	14370	Argences
M.	GILBERT Didier	676, chemin des Bruyères	14370	Argences
Mme	GIROT Brigitte	876, route de Canteloup	14370	Argences
M.	HARDY Jean-Luc	899, route de Canteloup	14370	Argences
M.	GOSSELIN Dominique	909, route de Canteloup	14370	Argences
M.	GOSSELIN Yolande	918, route de Canteloup	14370	Argences
M.	REINE	945, route de Canteloup	14370	Argences
M.	LECERF Patrick	1114, haras du Mesnil	14370	Argences
M.	MASSON Laurent	1134, route de Canteloup	14370	Argences
Mme	PHILIBERT Simone	1193, route de Canteloup	14370	Argences
M.	LEBRUN René	1455, route de Canteloup	14370	Argences
M.	HAMEL Jean-François	Château de St Gilles	14370	Argences
M.	BARBEY René	La Jaunière	14370	Argences
M.	DIJKTRA Douwe	871, route de Canteloup	14370	Argences
M.	ISABEL Gilbert	861, route de Canteloup	14370	Argences
M.	CHAMPAIN Yohann	803, route de Canteloup	14370	Argences
M.	LEVASSEUR Richard	773, route de Canteloup	14370	Argences
M.	VIOLON Christian	758, route de Canteloup	14370	Argences
M.	JOLIVET Michel	739, route de Canteloup	14370	Argences
M.	BUTEUX Gilles	707, route de Canteloup	14370	Argences
M.	BUTEUX Gilles	707, route de Canteloup	14370	Argences
M.	MICHARD Gilles	664, route de Canteloup	14370	Argences
M.	DECROUEN Jean-Michel	619, route de Canteloup	14370	Argences
M.	DORSY Rémy	555, route de Canteloup	14370	Argences
Mme	DANET Jacqueline	505, route de Canteloup	14370	Argences
M.	GUERIN Jean-Claude	466, route de Canteloup	14370	Argences
M.	JEANNE Philippe	334, route de Canteloup	14370	Argences
M.	QUENAULT Michel	363, côte St Eustache	14370	Argences
M.	MASQUELIER Didier	343, côte St Eustache	14370	Argences
M.	VERMES	Côte St Eustache	14370	Argences
Mme	MEZERAY Mauricette	Côte du Mesnil	14370	Argences
M.	MAZE Roger	169, côte St Eustache	14370	Argences
M.	THERIN Gilles	103, route de Dozulé	14370	Argences
M.	DUPONT Gilles	171, côte St Eustache	14370	Argences
M.	LEMARCHAND	512, côte St Eustache	14371	Argences
M.	LENNUYEUX Louis	Route du Mesnil	14370	Argences
M.	LENORMAND	41, hameau du Fresne	14370	Argences
M.	REBENA Claude	9, hameau du Fresne	14370	Argences
M.	REBENA Claude	9, hameau du Fresne	14370	Argences
M.	LEVIEILS Vincent	7, rue du Fresne	14370	Argences

M.	PHILIPPE Thierry	14, rue Simone de Beauvoir	14370	Argences
M.	BREHIER Jacques	5, hameau du Fresne	14370	Argences
Mme	RENAULT Christine	5 bis, hameau du Fresne	14370	Argences
M.	HERVIEU Guy	3, rue du Fresne	14370	Argences
M.	LESROART Philippe	6 bis, hameau du Fresne	14370	Argences
Mme	NIETO Brigitte	6, hameau du Fresne	14370	Argences
M.	LOUAIL Christophe	2 bis, rue du Fresne	14370	Argences
M.	BOISGONTIER Hervé	2 ter, hameau du Fresne	14370	Argences
Mme	MAURICE Marie-Line	1 bis, hameau du Fresne	14370	Argences
M.	CHAPRON Laurent	47, route de Troarn	14370	Argences
M.	ROUILLARD Jean-Claude	45, route de Troarn	14370	Argences
M.	LEMENICIER Jérôme	16, route de Troarn	14370	Argences
M.	LEHUGEUR Rémi	14, route de Troarn	14370	Argences
M.	MARION Jean-Yves	10, route de Troarn	14370	Argences
M.	MORIN Gérard	41, route de Troarn	14370	Argences
M.	DELUCHAT Gérard	30, rue de Kerglia	22500	Paimpol
M.	LEU Alain	7, chemin des Vignes	14370	Argences
Mme	BRODZKI Elisabeth	Rue du Val Melier	14370	Argences
M.	LE VILLAIN Charles	5, chemin des Vignes	14370	Argences
M.	LE VILLAIN Charles	5, chemin des Vignes	14370	Argences
M.	GICQUEL Francis	chemin des Vignes	14370	Argences

Le Conseil Municipal, avec quatre abstentions, approuve ce projet de délibération. Un courrier sera adressé à chaque propriétaire concerné pour préciser la participation de la commune à cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65737, fonction 020 du budget.

CAP'SPORT – FINANCEMENT DE SCOLARI SPORT

Le Conseil Municipal réuni le 23 juin dernier a approuvé le renouvellement du contrat avec l'association Cap'sport pour l'activité « Scolari Sport » uniquement. Il convient maintenant de prendre connaissance du montant définitif de ce contrat pour l'année scolaire 2010 / 2011 qui s'élève à 22.920,00 €.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour attribuer par arrêté une promotion au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à un agent ayant obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur la modification du tableau des effectifs en créant un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et en supprimant un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2010.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des lettres de remerciements pour l'octroi de subventions en 2010 et pour la dotation du « Prix de la ville d'ARGENCES » de la part du Photo Club « Clin d'œil ».

Zone d'activités

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les entreprises implantées dans la zone d'activités de la commune ont déposé un permis de construire afin de régulariser leur situation administrative. Certains d'entre eux ont déjà été accordés.

Mme Martine BUTEUX, maire-adjoint chargé des Affaires Scolaires précise que la cinquième classe de l'école maternelle Sonia Delaunay a été ouverte dès le jeudi 2 septembre ; elle signale également que les enfants de CM2 ne mangent plus au collège Jean Castel mais à la cantine scolaire de la commune, puisque l'essai de l'instauration d'un troisième service à la cantine au mois de juin dernier a été concluant. Enfin, Mme BUTEUX constate que la rentrée s'est également bien passée à la bibliothèque municipale compte tenu de la fréquentation des usagers dès la réouverture de la bibliothèque dans l'école primaire.

M. Jean-Pierre OLIVIER, maire-adjoint donne des informations sur l'organisation de la Fête Médiévale qui se tiendra le 19 septembre prochain. La passerelle qui reliera le parking au site d'animation est en cours de réalisation ; à ce jour 100 costumes sont déjà fabriqués ; 170 bénévoles et commerçants s'investissent sur ce projet ; 700 repas médiévaux seront servis pendant le week-end. M. OLIVIER remercie les Services Techniques de la Commune pour les interventions qui ont été réalisées et il rappelle qu'elles sont financées par la Communauté de communes Valès dunes.

M. Patrice RENOUF, maire-adjoint chargé des Fêtes et Animations, remercie les Services Techniques de la Commune pour leur participation dans l'organisation du Carrefour des Associations qui s'est tenu le samedi 4 septembre dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques-Yves OUIN

Dominique DELIVET